



N° DOSSIER

STAND :

CONDITIONS de RESERVATION D'UN STAND EXPOSANT

L'équipe organisatrice souhaite vivement vous compter parmi ses exposants. Ce document fixe les modalités de votre participation et de votre relation contractuelle avec le Congrès Français de l'Illusion.

Nous serons à votre disposition afin de faciliter votre travail pendant la durée de ce Congrès en vous réservant le meilleur accueil, pour vous et vos accompagnants.

Nous vous informons que vous pourrez installer votre stand :
Jeudi 3 octobre 2024 de 14h à 18h00

Le village exposants ouvre officiellement ses portes le vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 et se termine le dimanche 6 octobre 2024 à 13h00. L'ensemble du matériel devra être enlevé le dimanche à 17h.

Le village exposants sera fermée les nuits de jeudi, vendredi et samedi, toutefois, **l'organisation du Congrès décline toute responsabilité en cas de vol ou préjudice aux matériels pendant toute la durée de celui-ci.**

Chaque exposant doit être assuré pour tous les préjudices qu'il pourrait provoquer à autrui ou sur l'emplacement du congrès.

Une commission de sécurité passera et un état des lieux sera effectué en fin de congrès afin de rendre les stands dans leur état initial.

Les stands du village sont ouverts à toutes sociétés, commerçants ou artisans régulièrement enregistrés. Les exposants devront être en mesure de fournir un extrait Kbis ou équivalent à la requête des organisateurs.

Les copies non autorisées sont interdites dans le village exposants. Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer de la vente les contrefaçons dûment constatées.

Le responsable des exposants du congrès assurera la mise en place des stands et leur attribution avant l'ouverture, selon les réservations faites préalablement.

Les emplacements sont définis, réservés et vendus par avance sur plan numéroté par le gestionnaire de la Foire Magique du Congrès Français de l'Illusion uniquement, **aucune modification ne pourra se faire sur place le jour du congrès.**

Les organisateurs se réservent le droit de changer les emplacements choisis en fonction de modifications éventuelles d'implantation des modules non prévue à la signature du contrat.

Nous vous conseillons de prévoir des rallonges électriques suffisantes afin de pouvoir vous connecter aux différents répartiteurs de courant.

Avec mes sentiments amicaux,

Martine ARIAL
Responsable des exposants

/

Contact : dealers@congresffap.com



57^e CONGRÈS FRANÇAIS DE L'ILLUSION

03 AU 06 OCTOBRE 2024

PALAIS DES CONGRÈS - LE TOUQUET PARIS-PLAGE



Descriptif d'un module

Stand 4m² soit 2x2m



Photo non contractuelle

Structure modulaire

Mobilier de base par module de 4m²

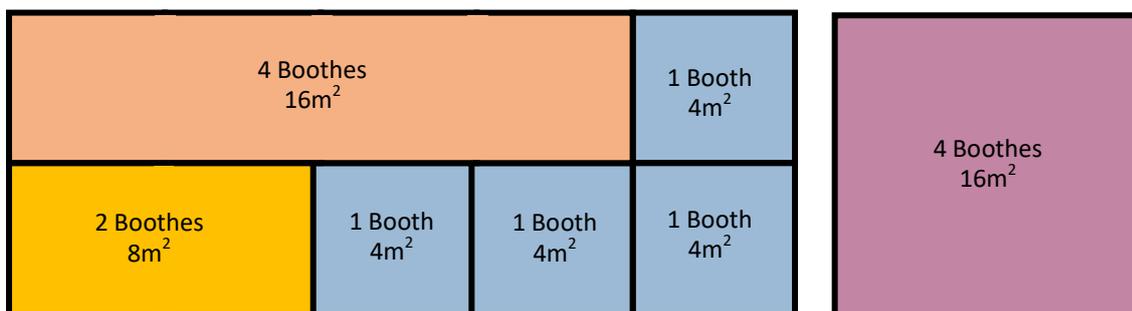
- 1 table (150x70 cm)
- 2 chaises
- 1 alimentation électrique

ATTENTION

L'usage de vis, clous, punaises, agrafes, épingles, adhésifs double face,... est interdit sur les sols, planchers, plafonds, murs, suspensions portes, fenêtres, tous rideaux et tout mobilier du Centre de Congrès.

En cas de dégradation la réparation et/ou l'échange sera facturé à l'exposant.

Exemples possible de disposition





N° STAND

Le prix du stand comprend votre inscription au Congrès. Vous acceptez les termes de ce contrat et les règles de sécurité du Congrès Français de l'Illusion qui vous sont remises.

MODALITES DE PAIEMENT

30% du montant global à la réservation. Le solde au 20 août 2024 (en cas de non-paiement du solde le 20 août 2024, le responsable des exposants se réserve le droit de changer l'emplacement initialement prévu)

100% du montant global pour une réservation après le 20 août 2024 dans la limite des places disponibles.

*** Aucune réservation ne sera prise en compte sans au minimum l'acompte correspondant.**

Suite à l'envoi du bon d'inscription, complété et signé, l'exposant s'engage :

- > A être présent dans le village exposants
- > A se soumettre au règlement du congrès et à la charte FFAP
- > A verser un acompte minimum de 30% du montant total soit : €. Montant de l'acompte versé €
- > A régler le solde au plus tard le 20 août de l'année du congrès. Après cette date les emplacements choisis ne seront plus garantis.
- > A ne pas sous-louer le stand ou à ne pas faire bénéficier l'espace qui a été loué à une tierce que ce soit à titre payant ou gracieux
- > A fournir : le fichier informatique de son logo au format carré + le lien de la société

PRIX et FORMAT

1 module de 4m2 (2mx2m) au prix de 580€

1 inscription nominative et non transmissible, comprise pour 1 stand quelque soit le nombre de module.



RESERVATION D'UN STAND CONGRES FFAP 2024

STAND :

Nom de la Société :

Représenté par :

Téléphone : Mobile : Email :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Souhaite participer au Congrès Français de l'Illusion et réserve :

- 1 module 4m² 580 € = €
- 2 modules 8m² 860 € = €
- 3 modules 12m² 1160 € = €
- 4 modules 16m² 1310 € = €
- 1 module 4m² supplémentaire au-delà de 4 modulesNbre : X 200 € = €

N° DOSSIER :

1 inscription au Congrès au nom de l'exposant (non remboursable ni transmissible) 150 € = offert €

Inscription(s) au Congrès au tarif Exposant (1 inscription maximum par module de 4m² acheté)150 € x = €

Nom et Prénom des exposants :

Dîner Spectacle jeudi soir (non inclus dans l'inscription) 85 € x = €

Pass Magique jeudi soir (non inclus dans l'inscription) 25 € x = €

TOTAL DES PRESTATIONS = €

Acompte versé = €

Reste dû = €

Ce document doit être complété, signé et accompagné de son règlement d'acompte (30% du montant total) par CB (www.magie-ffap.com) par PayPal : tresorier@magie-ffap.fr ou par virement ou par chèque encaissable dans une banque française à l'ordre de « Congrès FFAP » et envoyé à : Martine ARIAL

33 avenue du Thil
33870 VAYRES France
Email : inscriptions@congresffap.com

Date & signature
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Règlement par virement : **FR76 3000 3007 9000 0372 7133 171** - BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

